

## Amis de La Vie de Brive (19)

### Rencontre du 12 décembre 2025

#### LA LAÏCITÉ

##### Les principes de la laïcité

- 1 - Liberté de conscience
- 2 - Liberté de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public
- 3 - Séparation des institutions publiques et des organisations religieuses
- 4 - Egalité devant la loi pour tous

#### Période de Clovis (498) à la Révolution (1789)

Monarchie absolue, l'homme est considéré comme un sujet.  
L'Église est omniprésente dans la société française.  
C'est la France catholique romaine (religion d'État)

#### La Révolution (1789 à 1799)

La déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 établit que la religion est une affaire de conscience et proclame la liberté religieuse : « Nul homme ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public ». C'est la naissance du concept de citoyen. En 1795 est proclamé la séparation de l'Église et de l'État : constitution civile du clergé (refus de nombreux prêtres dits réfractaires). Création des communes : les registres de l'état civil sont tenus par les mairies.  
Une citation de Condorcet en date de 1792 : « L'instruction doit être universelle, c'est-à-dire être due à tous les citoyens »

#### Le Concordat (1801 à 1905)

Durant et après la Révolution, des relations conflictuelles entre la France et le Saint-Siège. Mise en place par Napoléon du Concordat pour régler cette situation.

Les prêtres sont salariés de l'État et soumis aux autorités françaises (acceptation des autres religions). Pendant cette longue période, les questions et les enjeux autour de l'école vont faire progresser l'idée de séparation entre l'Église et l'État, mais aussi la notion de laïcité.

En 1850, la loi Falloux donne aux ministres des cultes un droit de surveillance et de direction sur les écoles primaires. L'Église participe officiellement à l'enseignement public. Elle autorise l'enseignement religieux à l'école. Opposition très forte des Républicains mais aussi de Victor Hugo à l'Assemblée Nationale, le 14 janvier 1850. « L'éducation, c'est la famille qui la donne ; l'instruction, c'est l'État qui la doit ». Il s'engage en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire pour tous. Il est partisan de la laïcité et de la séparation de l'Église et de l'État.

Laïcisation de la France sous l'impulsion du ministre Jules Ferry.

École gratuite et obligatoire (1881). Formation des instituteurs. Ouverture des lycées et collèges aux filles. Le personnel est laïcisé (loi de Goblet en 1886). L'enseignement religieux ne se fait plus en classe. Citons la lettre de Jules Ferry aux instituteurs : « L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Église, l'instruction morale à l'école en plus du lire, écrire et chiffrer ».

Interdiction du travail le dimanche, retrait des crucifix dans les écoles publiques et les tribunaux.

Cette laïcisation n'est pas appréciée par le Vatican, d'où la rupture de ses relations avec la France en 1904.

## **La loi de 1905 : 9 décembre 1905**

Cette loi de compromis met un terme au Concordat et organise la séparation entre les églises et l'État. C'est le texte fondateur de la laïcité en France.

L'idée d'Aristide Briand (liberté de conscience) l'emporte sur celle d'Émile Combes (contrôle plus strict des religions).

Dans cette loi sont actés : le respect de toutes les croyances, l'égalité des citoyens devant la loi sans distinction de religions, le libre exercice des cultes, l'absence de culte officiel et de salariat des responsables des cultes.

Elle organise les lieux de culte, les associations cultuelles et la police des cultes.

La gestion des édifices religieux est confiée à ces associations. Mais refus de l'Église catholique car c'est la suppression des conseils de Fabrique qui géraient jusqu'à lors les biens des églises. Un nouveau compromis sera enfin trouvé avec le Vatican, en 1923, par la création d'associations diocésaines qui respectent l'autorité de l'évêque.

*Le principe de Laïcité sera inscrit dans la Constitution du 4 octobre 1942.*

**En conclusion, il suffit de reprendre une citation d'Aristide Briand :**

*« La loi respecte la Foi religieuse tant que celle-ci s'abstient de faire la Loi »*

Malgré quelques difficultés dans son application, elle reste la référence pour toutes et tous.

### **Les difficultés rencontrées et à venir :**

1 - les inventaires des églises en 1905.

2 - Après la grande guerre, l'Alsace et Moselle (et autres territoires) restent sous le régime du Concordat.

3 - Manifestation en 1984 pour un grand service public d'éducation et aussitôt contre-manifestation.

4 - Encadrement des manifestations et édifices religieux dans l'espace public : les crèches, les statues (Saint Michel aux Sables d'Olonne, la Vierge à La-Flotte-en-Ré).

5 - Loi de 2004 sur le port des signes ostentatoires dans les écoles publiques.

6 - Emergence en France de la religion musulmane.

### **Remarque pour terminer ces quelques lignes :**

Dans le cadre des cours d'E.M.C (éducation morale et civique) les enseignants devraient bien expliquer que la Laïcité est un facteur de cohésion sociale, de protection individuelle et collective mais aussi nécessaire pour le vivre ensemble et faire société.